



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11 JUIL. 2018

Dossier complet le :

11 JUIL. 2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une Voie Verte partant de Mouzon dans les Ardennes jusqu'à Régnville sur Meuse dans la Meuse, projet porté par trois Communautés de Communes : les Portes du Luxembourg (08), Pays de Stenay et Val Dunois (55) et Argonne Meuse (55). Ce projet qui s'étend sur 60 km environ s'inscrit dans le réseau de véloroute européen "La Meuse à Vélo".

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CC Portes du Luxembourg CC Pays de Stenay Val Dunois CC Argonne Meuse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Les Présidents de chaque CODECOM : M GILET (Portes Luxembourg) M GUICHARD
(Pays Stenay Val Dunois) M JADOUL (Argonne Meuse)

RCS / SIRET

Forme juridique EPCI à fiscalité propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières - pistes cyclables Voie Verte c) constructions de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km	Projet d'aménagement d'une voie verte sur près de 60 km, sur une ancienne voie ferrée pour partie et pour l'autre partie sur le chemin de halage.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les collectivités souhaitent aménager une voie verte sur leurs territoires respectifs pour rejoindre des tronçons déjà réalisés : la traversée des Ardennes jusqu'à Mouzon et la voie Samogneux- Haudainville sur la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Le tracé de cette voie devrait suivre :

-l'ancienne voie ferrée 088000 Mouzon / Charny sur Meuse. Cette voie n'est plus utilisée depuis plusieurs dizaines d'année mais n'a jamais été démantelée : les rails et le ballast sont toujours en place. Sur une partie du linéaire - mais pas la totalité- une végétation ligneuse s'est implantée. Il sera donc nécessaire de défricher ces portions puis de démonter les rails (selon les procédures adaptées pour le traitement de ces matériaux). Les ouvrages d'art (ponts, ...) et les traversées de routes devront être sécurisés et aménagés.

-le chemin de halage : la voie verte empruntera les bords de berge où un chemin sera aménagé.

-des aires d'accueil ou d'arrêt seront aménagées, en s'appuyant sur des équipements déjà existants (traversées de village / parkings déjà en place).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont multiples en terme de développement touristiques, de développement durable et de sensibilisation à l'environnement. Le développement de voie verte figure par ailleurs dans les objectifs de développement du cyclotourisme aux échelons départementaux et régionaux.

Ce projet permet de structurer le tourisme local ; le territoire présente de nombreux attraits en matière de patrimoine naturel, de paysages, de patrimoine bâti et d'équipements touristiques. L'aménagement d'une voie dédiée viendrait répondre à une attente réelle de cyclotouristes, notamment belges et hollandais, qui jusque là devaient trouver des itinéraires alternatifs. Cela viendrait conforter une activité touristique et commerciale (commerces, services, hébergements, équipements de loisirs ...) dans les villages traversés. Une voie verte permettra d'offrir un espace sécurisé et dédié pour une pratique sportive accessible à tous niveaux : famille ou sportifs. Cet aménagement proposera une possibilité de mobilité douce entre les agglomérations du territoire.

L'utilisation d'infrastructures existantes (ancienne voie ferrée) répond à des objectifs de développement durable en minimisant les impacts et les coûts.

La dimension de sensibilisation au patrimoine naturel est également présente dans ce projet : des liaisons pourront être réfléchies avec des sentiers de valorisation (dans la zone Natura 2000, tout en minimisant les effets de dérangement). La vallée de Meuse sera perçue différemment par les utilisateurs (panneaux explicatifs, outils de sensibilisation à mettre en place avec la Voie).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans la phase de conception sont prévus les travaux suivants :

- Défrichage sur les secteurs de la voie ferrée où cela s'avère nécessaire (une partie du linéaire a été utilisé jusque récemment et la végétation ligneuse ne s'est pas installée). Ces travaux seront effectués hors période de nidification afin de minimiser les impacts. Le long du chemin du halage, pour la partie sud, il n'y a pas d'intervention de défrichage à prévoir.
- Démontage des rails et des traverses sur la voie ferrée ; le démontage sera assuré par SNCF Réseaux selon les procédures établies pour le traitement des traverses notamment. L'aménagement de la voie sera ensuite effectué (compactage du ballast avec apport de matériaux pour stabiliser l'assise de la voie); Pour le chemin de halage, préparation de l'assise sur le chemin actuellement enherbé.
- A ce stade de l'étude de faisabilité, il est prévu de mettre en place un enrobé sur tout le tracé qui permettra un usage par tous types d'utilisateurs : pétons, vélos, rollers ... et limitera l'entretien.
- Les ouvrages d'art (ponts, ...) et traversées de routes devront aussi être aménagées et sécurisées : pose de garde-corps, chicanes / barrières pour limiter l'accès aux véhicules non autorisés sur la voie.
- Une signalétique horizontale et verticale devra être mise en place (panneaux d'indications, marquage spécifiques pour indiquer les traversées de routes, les zones partagées avec d'autres usagers ...)
- Les aires d'accueil et d'arrêt seront aménagées sur des points existants ; il s'agira de conforter l'existant et d'installer du mobilier urbain (tables / bancs, zones de stationnement des véhicules / des vélos, panneaux informatifs...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'usage de la voie verte induira les effets suivants :

- Fréquentation par des piétons et des cyclistes, variables en fonction de la saison et des secteurs. La fréquentation sera probablement plus conséquente à la saison touristique (printemps à l'automne). On peut toutefois tabler sur un usage toute l'année par les locaux que ce soit pour les déplacements ou pour un usage de balades / loisirs, notamment à proximité des villages et des agglomérations.
- Interventions régulières pour l'entretien des aires d'accueil et d'arrêt : nettoyage des abords et des points de collecte, fauchage sélectif des secteurs (autour des bancs, tables ...)
- Interventions ponctuelles sur l'entretien global des équipements et du revêtement de la voie lorsque cela devient nécessaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale : 58 km	
Superficie estimée : sur la base d'une emprise de 3 m de large : 174 000 m ²	
Linéaire sur le tracé de la voie ferrée : environ 49 km	
Superficie sur le tracé de la voie ferrée : 147 000 m ²	
Linéaire sur le chemin de halage : environ 9 km	
Superficie sur le chemin de halage : environ 27 000 m ²	
Evaluation du linéaire à défricher (niveau de végétalisation fort 37 km et niveau moyen 18 km soit 55 km mais à des degrés divers)	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Point de départ : MOUZON (08)
Point d'arrivée : BRABANT SUR MEUSE (55) en limite de son territoire avec la commune de Samogneux

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 05° 14' 15" E Lat. 49° 36' 11" N

Point d'arrivée : Long. 05° 19' 24" E Lat. 49° 15' 49" N

Communes traversées :

(08) : Mouzon, Létanne

(55) : Pouilly sur Meuse, Inor, Luzy Saint Martin, Cesse, Laneuville sur Meuse, Stenay, Wiseppe, Saulmory Villefranche, Mont devant Sassey, Sassey sur Meuse, Doulon, Clery le Petit, Brioules sur Meuse, Vilosnes Haraumont, Dannevoux, Sivry sur Meuse, Consenvoye, Brabant sur Meuse.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Type 1 : 210001133 "Prairies humides de la Vallée de la Meuse, Bois et pelouses des coteaux entre Létanne et Villemonty" / 410030256 zones ouvertes entre Luzy Saint Martin et Laneuville sur Meuse / 410001879 Vallée de la Meuse de Pouilly à Stenay / 410001878 Vallée de la Meuse en amont de Stenay / 410001874 Vallée de la Meuse de Vilosnes Haraumont à Dun / 410001876 Prairies humides de la Meuse entre Consenvoye et Vilosnes ZNIEFF Type 2 410010381 Vallée de la Meuse
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APPB sur les communes traversées.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter cependant le classement en ENS sur la Vallée de la Meuse.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes concernées par un ou des Monuments Historiques : Mouzon, Brioules sur Meuse, Consenvoye, Dun, Laneuville sur Meuse, Liny-devant-Dun, Mont-Devant-Sasse, Pouilly sur Meuse, Stenay. Il s'agit de monuments dans les villages, la voie verte passant en périphérie.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	08 AQUA 0015 "Prairies humides de la Vallée de la Meuse, bois et pelouses des Coteaux entre Létanne et Villemonty" - Zones humides LEMA et zones à dominante humide connues en département et en Région. 55 Zones Humides Remarquables SDAGE : sur la base des ENS A01 Marais de Pouilly, A05 Prairies de Meuse en aval de Stenay, A02 Prairies en amont de Stenay, M05 Trou des cochons et Paquis le Renard, H03 Les Fers à cheval les Clery, H01 Prairies mosanes de Consenvoye à Sivry

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ardennes : PPRI Meuse amont 2 / Chiers prescrit le 8 décembre 2003 et approuvé par Arrêté Préfectoral le 8 février 2010 Meuse : PPRI Vallée de Meuse - prescrit par Arrêté Préfectoral le 29/04/2002_ sur les secteurs de Stenay (approuvé par Arrêté Préfectoral le 29/04/2005), de Dun sur Meuse (approuvé par Arrêté Préfectoral le 28/01/2005) et Montfaucon (approuvé par Arrêté Préfectoral le 28/01/2005)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter à quelques kilomètres de distance le site de l'ancienne Forge à Stenay, par ailleurs site de reproduction du Grand Murin.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la base de la cartographie sur le site de l'ARS les périmètres de captages suivants sont concernés : Cesse 754-10 dans le PPR Wiseppe 055000503 dans le PPE Clery le Petit 055000361 dans le PPR
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ardennes : à environ 500 m au sud de la zone Natura 2000 FR2112004 (ZPS) Confluence des vallées de la Meuse et de la Chiers" Meuse : autour de Stenay : ZSC+ZPS, FR4100234/ FR4112005 Vallée de la Meuse secteur de Stenay : en limite de périmètre (la voie ferrée correspondant à une limite du site) - Sud de Dun : ZPS FR4112008 Vallée de Meuse
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit d'utiliser l'emprise d'une ancienne voie ferrée sur une partie de son tracé. Le démontage des rails et des traverses devrait être effectué par Réseaux Ferrés de France en respectant les filières de traitement adaptées. Le ballast sera réemployé pour constituer l'assise de la voie.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des apports de matériaux seront nécessaires pour constituer la bande de roulement de la voie verte : assise de la voie par apports de matériaux et compactage puis pose d'un enrobé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage partiel sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée sur les tronçons qui se sont boisés. Artificialisation du sol sur la bande de roulement (3 m de large) sur la voie de halage et dans une moindre mesure sur l'ancienne voie ferrée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact qui devrait cependant rester minime : -le défrichage ne sera pas total, -il existe des zones de report, -les effets peuvent être minimisés par des mesures simples (choix des dates d'intervention). Voir ANNEXE 2 jointe au dossier pour analyse détaillée en fonction des espèces du FSD.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet emprunte des voies déjà aménagées et ne génère donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter à proximité : papeterie à Stenay et silos agricoles (Dun, Consenvoye).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé suit la Vallée de Meuse, secteur soumis à inondation et concerné par plusieurs PPRI. Ils font tous l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation. Cependant l'ancienne voie ferrée était mise hors secteur inondable en empruntant un remblai. La voie verte sur ce tronçon est donc considérée comme non inondable
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, des engins de chantier circuleront sur l'emprise retenue pour établir la voie verte. En phase d'exploitation, par définition, la voie verte permettra la circulation de vélos et piétons...
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hormis lors de la phase travaux, ponctuellement lors du chantier de création de la voie (engins de chantier)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis lors de la phase travaux, ponctuellement lors du chantier de création de la voie (engins de chantier)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairage prévu sur le tracé hors les traversées de village déjà pourvues en éclairage public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A contrario, la voie verte favorise les modes de déplacements doux (vélo, marche à pied)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'un enrobé. Cela correspondra à une imperméabilisation des sols et des eaux de ruissellement. Toutefois les volumes devraient rester limités (emprise de 3 m de large) et être absorbés assez facilement dans l'environnement immédiat (accotements enherbés). La gestion des eaux pluviales devra respecter les prescriptions du SDAGE Rhin Meuse.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas en lui-même des déchets. Toutefois, des points de collecte des déchets seront prévus pour les usagers (poubelles, tri sélectif si possible) sur les aires d'accueil et d'attentes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, au contraire le projet pourrait permettre de sensibiliser les usagers au patrimoine local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le tracé empruntant des voies déjà artificialisées et dédiées aux déplacements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de décision de l'autorité environnementale sur les communes du secteur en Meuse ou en Ardennes retrouvés sur le site de la DREAL.

Pas de projet connu en cours soumis à autorisation environnementale actuellement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir Annexe 7 jointe, note complémentaire au dossier

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes 1, 2, 3, 4 et 6 liées à la partie 8.1 (annexes obligatoires)
Annexe 7 : voir partie 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **STENAY** le,

Signature

**Le Président,
D. GUICHARD**



